

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012
DANS LA GRANDE SALLE, A PUIDOUX (VILLAGE)

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 20h40)

M. Bertrand Kolb, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au commandant Eugène Chollet.

APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRESENTS :	4 membres au Comité de direction : MM. Jean-Paul Demierre, Jean-Paul Favre, Pierre Monachon et Charles Monod <i>MM. Jean-François Chevalley et Mauro Contardo sont excusés</i>	
	18 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence :	18
ABSENTS EXCUSES :	MM. Jean-Michel Clerc, Thomas Siegrist et Claude Weber	3
ABSENTS NON EXCUSES :	Mme Alessandra Silauri et M. Félix Paschoud	2
TOTAL		<hr/> 23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2012
3. Communications du Bureau
4. Préavis n° 4/2012 – Budget 2013
5. Communications du Comité de direction
6. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2012

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a plus de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président annonce qu'un employé de l'APOL fera une démonstration du pistolet-radar fraîchement acquis et expliquera son fonctionnement, ainsi que celui du véhicule équipé, à l'issue de la séance.

4. PRÉAVIS N° 4/2012 - BUDGET 2013

Chacun a reçu copie du rapport de la commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer ce budget chapitre par chapitre.

Chapitre I.

Préambule : page 4

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre II.

Budget de fonctionnement. Récapitulation par direction : pages 6 à 14

La discussion est ouverte.

M. T. Buche : Il a une question, en page 10, relative à l'effectif du personnel de l'APOL : les assistants de police qui sont engagés pour la surveillance des places de parc et autres font-ils partie des budgets communaux respectifs ou chaque commune a-t-elle son propre personnel ou encore s'adjoit-elle du personnel de l'APOL?

M. le Président du CODIR : Ils font partie intégrante du personnel de l'APOL. Il faut savoir que le canton a décidé que les assistants de sécurité publique sont des « policiers de 2^{ème} classe » qui sont aptes à faire le contrôle de la circulation et celui des parkings. Ils font donc partie du budget de l'APOL et les amendes qu'ils infligeraient et déposeraient derrière les pare-brises entrent comme recettes en faveur de l'APOL. Ils sont financés de façon indirecte par les communes partenaires.

M. T. Buche : Il remercie merci de cette réponse. En d'autres termes, s'il y avait des demandes accrues de la part des communes pour d'autres prestations qui concernent des assistants de sécurité, compte tenu qu'ils représentent 4 EPT, comment cela se passerait-il pratiquement pour l'exercice 2013 ? Y aurait-il des budgets complémentaires en fin d'année, si l'on s'aperçoit qu'en cours d'année des besoins particuliers se font sentir ?

M. le Président du CODIR : Il faut distinguer deux choses : tout d'abord, il y a les assistants de sécurité publique qui infligent des amendes, mais s'occupent aussi que tout se passe bien dans les villages, puis ce ne sont pas forcément eux qui seront mis sur le terrain. Dans le cas du Festival Cully Jazz par exemple, on va prendre des gens de l'extérieur qui s'occupent des parkings. Ces personnes seront facturées aux communes organisatrices au tarif d'approximativement CHF 25.- l'heure et les communes s'occupent à leur tour soit de refacturer à l'organisateur, soit d'offrir cette prestation. Les assistants de sécurité publique travaillent de jour, contrôlent les places de parc, prélèvent de l'eau à la plage d'Epesses, etc. Ils ne s'occupent pas des manifestations.

La parole n'est plus demandée.

Récapitulation par nature : pages 15 et 16

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre III.

Budget d'investissements : page 17

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre IV.Tableau comparatif des coûts : page 18

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre V.Conclusions : page 20

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. D. Eisenhut : Il n'a pas de question particulière, toutefois il demande à ce que les conclusions du rapport de la Commission de gestion soient lues.

M. Jean-Luc Denisart, rapporteur, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le projet de budget n° 4/2012 du 19 juillet 2012, présenté par le Comité de Direction,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 17 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** tel que présenté le budget de fonctionnement 2013 de l'Association Police Lavaux (APOL) ;
- **de prendre acte** du plan des investissements de l'Association Police Lavaux (APOL) pour l'année 2013.

5. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du CODIR : Il remercie le Conseil intercommunal d'avoir adopté ce budget 2013 à l'unanimité, ainsi que la Commission de gestion de son travail et de l'avoir rendu attentif sur la compréhension de sa perception, vu de l'extérieur.

Il souhaite fournir quelques explications à l'audience, par rapport à la télévision et la presse, comme quoi la police vit une période difficile avec passablement de rotations au niveau de l'effectif. Certains corps de police comme Lausanne et le Nord

vaudois (Yverdon) se sont mis en place avec du retard, le canton aussi et ouvrent de ce fait un certain nombre de postes de travail, ce qui explique le manque d'agents sur le marché. Une sorte de « dumping » apparaît, malgré la convention signée dans le cadre de la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise), dans laquelle on s'engage à ne prendre que 30 % de collaborateurs d'autres corps de police. 70% devraient être pris soit à l'école de police, soit dans des corps étrangers ; ce pourrait être la gendarmerie qui, elle, n'est pas soumise à la même convention.

En ce qui concerne l'APOL, cela pose quelques difficultés, car certains collaborateurs restent quelques mois, puis s'en vont ailleurs.

Un article a été publié il y a 3 semaines environ dans « Le Matin » où un comparatif sur les conditions salariales d'un jeune policier, fraîchement diplômé de l'académie de police, avec 3 ans d'expérience, était évoqué entre plusieurs corps de police dont l'APOL, le salaire étant brut mensuel, indemnités de service, horaire de nuit en sus.

Dans ce classement, l'APOL ressort l'avant-dernier du canton, particulièrement concernant les indemnités du port de l'uniforme. La votation du budget de ce soir va permettre à l'APOL de se mettre au diapason par rapport aux corps voisins, comme Pully par exemple.

Au niveau des vacances, on en est à 4 avec 42 heures de travail par semaine. On doit donc s'adapter étape par étape, tout d'abord par le port de l'uniforme, puis ce sera au tour des vacances, sachant qu'en 2015, il devrait exister un statut unique du policier. Il faut motiver les agents afin qu'ils soient satisfaits de travailler à l'APOL.

Le CODIR, dans sa séance de fin juillet, a mandaté 2 audits externes qui sont en cours par rapport au personnel. Les résultats de ces audits seront communiqués au Conseil intercommunal en temps opportun.

M. P. Baumann : Il aimerait savoir pour quelles raisons les employés de l'APOL n'ont que 4 semaines de vacances, par rapport à l'hôtellerie qui en compte 5 ?

M. le Président du CODIR : Il explique que les statuts du personnel, lors de la mise en place de l'APOL, ont été hérités des statuts des employés communaux de la commune de Lutry. Il s'agit actuellement de 4 semaines de vacances + 1 ou 2 jours de congé supplémentaires. Le CODIR est conscient qu'il est en retard par ces légères distensions ; par conséquent, il va entreprendre les démarches afin d'harmoniser et rendre les statuts du personnel les plus agréables possibles et les conditions de travail acceptables. Lorsque le statut unique du policier interviendra, tout le monde sera sur le même pied d'égalité. Il faut savoir que s'il faut engager 10 employés

aujourd'hui, 3 peuvent être pris dans d'autres corps de police et 7 ailleurs. Il est possible qu'un 2^{ème} aspirant soit engagé en 2013, même si l'on ne sait pas encore comment cela va se passer.

M. D. Eisenhut : Il demande comment va fonctionner la Municipalité de Saint-Saphorin ? Est-ce Monsieur Vallélian qui s'occupera du dicastère police ou est-ce le nouveau Municipal, Monsieur Mauro Contardo ? Si oui, il faudra l'assermenter.

M. le Président du CODIR : Il explique que Monsieur Vallélian est devenu Syndic et a souhaité se retirer du dicastère de la police. Aussi, Monsieur Contardo est le nouveau Municipal en charge de la police. Puisque ce dernier est excusé, il sera assermenté à la prochaine séance, étant actuellement en apprentissage au CODIR.

M. le Président : Le Bureau n'a pas été mis au courant de ce changement.

La parole n'est plus demandée.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme N. Esseiva : Elle s'interroge par rapport à plusieurs personnes qui parquent leur véhicule dans le parking de la Préfecture à Cully et tournent sans arrêt leur disque ? Cela fait de nombreuses années qu'il en est ainsi et la police lui a répondu qu'elle ne pouvait pas faire grand chose. Elle aimerait savoir si ce problème va changer enfin ou s'il existe des passe-droits pour certaines sociétés ?

M. JP Demierre, Municipal : Il explique qu'il connaît ce problème devant être résolu. Aussi, par la même occasion, après 20 années, près de la Coop, le passage pour piétons qui traverse la rue va être déplacé en amont. Les 3 places de parc devant le magasin seront supprimées. On interviendra par conséquent dans le parking de la Préfecture et on mettra à disposition des places de parc pour les clients de la Coop. Le problème de tourner le disque est connu.

M. Y. Favre : Il constate que la commune de Bourg-en-Lavaux a publié dans la presse que des contrôles radar allaient être effectués. Il s'étonne que les autres communes n'aient pas suivi.

M. JP Demierre, Municipal : Il remercie de la remarque et explique qu'il a pris l'initiative, sans en parler à ses collègues, à cause des vacances, de publier un article dans le journal Le Courrier. Il existe néanmoins une erreur dans le texte comme quoi on allait indiquer les endroits, mais ce

n'est pas correct. Les lieux stratégiques sont près des écoles, les transits entrants, etc.

M. J.-P. Favre explique que Puidoux-Gare et Puidoux-Village n'existeront plus, par contre restera seul le nom de Puidoux. Il annonce qu'une verrée est offerte par la commune de Puidoux pour souhaiter la bienvenue, à l'arrière de la salle et à l'issue de la présentation et de la démonstration du pistolet-radar.

M. le Président clôt la séance à 20h40 et la secrétaire procède au contre-appel.

Ensuite, une présentation et une démonstration fort intéressantes sur le pistolet-radar et le véhicule équipé se déroulent.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président

La Secrétaire

Bertrand Kolb

Eliane Fedrigo

Puidoux, le 18 septembre 2012